

VERITES IMPORTANTES A MEDITER.

DOCUMENTS A LIRE ET A RELIRE

La Franc-maçonnerie exige de ses membres une obéissance aveugle aux décisions ou traités des chefs souvent inconnus. (Il n'est permis ni d'examiner ni de discuter.)

La Franc-maçonnerie a voué une guerre à mort aux libérés catholiques, au Canada comme ailleurs.

Lisez les fameuses déclarations du Grand-Maitre national des hautes loges de Belgique, le soi-disant vénérable Théodore Verhaegen parlant le 2 juin 1854, à une réunion maçonnique secrète.

" I. Que " toutes les Loges " du monde — celles d'Europe comme d'Amérique, par conséquent, y compris donc celles du Canada — " sont secrètement liguées. "

" II. Que cette ligue universelle, scellée par des " TRAITÉS officiellement conclus, obéit à une IMPULSION UNIQUE, conformément à ces traités. "

" III. Que ces " TRAITÉS SECRETS forment une LOI SUPRÊME qu'il n'est permis à personne (dans les loges) D'EXAMINER OU DE DISCUTER. "

" IV. Que tous les francs-maçons véritables (orangistes ou autres) doivent s'INCLINER DEVANT LES TRAITÉS " et y " OBÉIR AVEUGLEMENT. "

" V. Que d'après les traités, " L'ÉDUCATION DU PEUPLE ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC " doivent faire l'objet de " l'action incessante des loges "; doivent " relever de l'État dans leur organisation et, par l'ÉTAT ASSERVI, relever de la mystérieuse influence maçonnique "

" VI. Qu'il faut, d'après ces traités, " extirper des constitutions " (en Belgique comme ailleurs) LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET LA LIBERTÉ DES CULTES en tant que libertés des catholiques " — par la compression de la liberté de la chaire chrétienne, " par la destruction de la liberté de s'associer dans un but religieux, " par la destruction enfin ou par l'entrave de la liberté, de la charité "

" VII. Enfin que " ce programme doit au besoin être réalisé PAR LA FORCE. "

" Dès 1862 toutes les Loges saisies " par une impulsion unique " de la question de l'enseignement public neutre officiel et obligatoire, élaboraient un projet de loi dont voici l'analyse authentique (3) :